

Numéro	<b>CRCAC/ 2024-03-05/01</b>
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 5 mars 2024 portant approbation du procès-verbal de la séance  
du 16 janvier 2024**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5 et L.712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC  
à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal ci-après annexé de la séance de la commission de la recherche  
du conseil académique du 16 janvier 2024.

<b>Délibération CRCAC/2024-03-05/01</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	1
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	4

Paris, le 4 avril 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires  
juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente  
délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa  
publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00

**Procès-verbal de la Commission de la recherche du Conseil académique  
en formation plénière  
16 janvier 2024**

**La séance fut présidée par Mme la Présidente Christine Neau-Leduc**

**Étaient présent(e)s :**

M. Julien ALERINI, Mme Marie-Aude BUISSON, M. Marco-Renzi DELL'OMODARME, Mme Cécile FALIES, M. Mouez FODHA, M. Laurent JAFFRO, Mme Sophie LHERMITTE-BLONDY, Mme Brigitte LION, Mme Marie-Caroline LUCE, Mme Nicole MAGGI-GERMAIN, M. Pierre-Marie MOREL, Mme Fabienne PERALDI-LENEUF, Mme Zinaïda POLIMENOVA, Mme Maryline SADOWSKY, Mme Violaine SEBILLOTTE, Mme Nathalie SIGOT.

**Étaient absent(e)s :**

M. Philippe CLANCIER, Mme Elisa CORTINHAS, M. Matthieu FEBVRE-ISSALY, M. Camille FRANCOIS, Mme Adèle GAILLARD, Mme Marie GAILLE, M. François HERAN, Mme Virginie KUOCH, Mme Marie MASMONTEIL, M. Thomas PERONNET, M. Joseph RYNKIEWICZ, Mme Sarah TREFEIL-BROWN, Mme Caroline VENTURA, Mme Célia ZOLYNSKI.

**Étaient représenté(e)s :**

M. Hervé ASCENCIO, Mme Laurie BREBAN, M. Jean-Louis BRIQUET, Mme Marie-Xavière CATTO, M. François CHAUSSON, Mme Morgane LAOUENAN, M. Éric MARQUER, Mme Katrin MILLOCK, M. Philippe TOURON.

**Assistaient à la séance :**

M. Arnaud BOISSIÈRE, M. Pierre-Marie OLIVIÉ, M. Éric ZYLA.

*La séance est ouverte à 14 heures 10. La vice-présidente chargée de la recherche, Violaine Sebillotte, propose de commencer la séance, puis de revenir aux informations de la Présidente à son arrivée.*

## **2. Adoption du procès-verbal de la commission de la recherche du 28 novembre 2023**

*Le procès-verbal de la commission de la recherche du 28 novembre 2023 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec deux abstentions et 20 voix favorables.*

## **3. Approbation du budget des écoles doctorales et des unités de recherche pour l'année 2024**

Violaine Sebillotte précise que la règle de calcul du budget pour les écoles doctorales est inchangée par rapport aux années précédentes.

Éric Zyla rappelle qu'il s'agit de la moyenne des soutenances sur les trois dernières années, aussi bien des thèses que des habilitations à diriger des recherches (HDR).

Violaine Sebillotte indique que le budget proposé pour 2024 est de 690 000 euros au total, avec la clé de répartition venant d'être rappelée.

*Le budget des écoles doctorales pour l'année 2024 est approuvé à l'unanimité, avec 22 voix favorables.*

Violaine Sebillotte présente ensuite le budget des unités de recherche. Elle signale une légère modification par rapport au document transmis en préparation de la séance, du fait d'une erreur identifiée après convocation de la commission. Il manquait un chercheur pour PHARE. Cette correction représente 1 960 euros en plus pour PHARE, le budget global des autres unités ayant été diminué d'autant, et cette diminution ayant été répartie à parts égales sur l'ensemble des autres unités de recherche, au prorata de la règle habituelle.

Éric Zyla rappelle que trois catégories de personnel sont prises en compte : enseignants-chercheurs Paris 1 au coefficient 1, chercheurs des tutelles (CNRS, IRD, etc.) au coefficient 0,5 pour une seule tutelle et 0,25 quand il s'agit d'une unité de recherche multitutelles, et PRAG Docteurs, au coefficient 1.

Laurent Jaffro demande à quelle date sont arrêtés les effectifs.

Éric Zyla répond qu'il s'agit des effectifs de novembre 2023.

Marco Renzo Dell'omodarme note qu'il avait été question de lancer une réflexion sur les dotations aux bibliothèques rattachées aux équipes de recherche.

Violaine Sebillotte rappelle qu'une intervention avait eu lieu pour le centre de documentation des sciences économiques, ainsi que pour le centre de documentation de l'IRJS, de manière exceptionnelle et pour répondre à des demandes très particulières.

La question des bibliothèques n'a pas été intégrée, sans doute parce que cela ouvrirait sur d'autres types de besoins liés aux disciplines, comme les outils des archéologues, les missions sur des terrains très éloignés, etc. Cela étant, il semble nécessaire de mettre en place un groupe de travail sur la question des bibliothèques de centres, dont la gestion n'est pas très lisible, y compris pour le personnel, par rapport au service commun de la documentation (SCD). Les régimes sont très variés. Il faut relancer ce sujet, peut-être en faisant appel aux unités disposant de ce type de bibliothèque. Enfin, il faut préciser qu'il n'y a pas eu de demandes d'urgence relevant des bibliothèques.

Le montant global est de 1 823 063 euros, le tableau de répartition constituant l'application de la règle votée.

*Christine Neau-Leduc rejoint la séance.*

Nathalie Sigot signale une erreur dans les calculs, qui se reporte d'une année sur l'autre. La référence chercheur n'était pas de 1 873, mais de 2 012 euros. On passe ainsi de 2 012 à 2 022 euros par chercheurs en moyenne cette année, soit une augmentation de 0,54 %. Cela signifie qu'en termes de dotation récurrente, la perte est énorme, puisque l'augmentation est systématiquement bien moins rapide que l'inflation, alors que cette dernière se répercute sur les coûts de déplacement, d'organisation de manifestation, etc. C'est un vrai problème.

Violaine Sebillotte précise que d'autres moyens de financement pourront être abordés plus loin sur ce sujet. Elle note qu'il n'y a pas eu de remontées ou de plaintes au sujet de la dotation pérenne auprès de la vice-présidence recherche. Ce sont d'autres types de demandes qui remontent.

Nathalie Sigot relève une contradiction : on demande aux chercheurs d'être de plus en plus internationalisés, sans leur en donner les moyens.

Christine Neau-Leduc souligne que le constat sur les moyens pérennes des universités, en tout cas pour ce qui a trait aux dotations des laboratoires, ne peut être que partagé. La LPR a en effet apporté des moyens supplémentaires, quelles que soient les critiques que l'on puisse adresser à cette réforme. Il y a également eu une augmentation de l'enveloppe budgétaire de recherche et de formation de l'établissement, ce qui représente un effort important, alors que

L'enveloppe de 500 000 euros du Conseil d'administration pour le financement d'appels à projets internes a dû être supprimée pour des raisons budgétaires.

Au-delà même de l'inflation, les coûts de déplacement vers certaines destinations ou encore les coûts d'organisation d'événements ont tout simplement explosé. Il faut néanmoins rappeler que la dotation générale de l'université ne suit pas non plus l'inflation, ne serait-ce que l'inflation officielle. C'est une réalité avec laquelle il faut composer, avec l'objectif d'amoindrir les effets budgétaires du mieux possible.

Laurent Jaffro fait remarquer qu'à titre informatif, il serait utile de connaître le montant de la dotation de base côté CNRS pour les UMR.

Violaine Sebillotte ajoute qu'il serait également intéressant de connaître les dotations des autres partenaires.

*Le budget des unités de recherche pour l'année 2024 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec 5 abstentions et 20 voix favorables.*

## **1. Informations de la Présidente de l'Université**

Christine Neau-Leduc rappelle que les anciens dialogues stratégiques de gestion (DSG) mis en œuvre par le ministère sont désormais devenus des contrats objectifs moyens performance, (COMP), Paris 1 faisant partie de la deuxième vague d'établissements dans lesquels les COMP sont mis en place, tous les établissements de France étant concernés à long terme.

Le ministère a décidé que serait consacrée une possible dotation supplémentaire de 0,8 % de la contribution pour charge de service public de l'établissement sur trois ans, soit 4,6 millions d'euros environ pour Paris 1 sur trois ans, soit environ 1,5 million d'euros par an possible. Il a fallu bâtir la proposition à transmettre au ministère pour obtenir ce financement. Ce travail a commencé en novembre, avec depuis deux allers-retours avec le Rectorat. Le document définitif pour obtenir cette dotation a été transmis au Rectorat le 8 janvier, sachant que le Rectorat transmet au ministère le COMP avec avis. Le volet formation vie étudiante de ce document a été présenté à la CFVU au cours de la matinée.

Cinq objectifs avec des items étaient prédéterminés par le ministère, dont l'objectif deux, dédié à la recherche. Le sixième item est libre, et porte sur la « signature de l'établissement », ce qui renvoie à la stratégie propre de l'établissement. En l'occurrence, la signature de l'établissement serait pour Paris 1 d'être une université internationale. L'établissement

demande des moyens supplémentaires associés à cette stratégie spécifique, sachant que l'enveloppe complémentaire qui pourrait être attribuée par le ministère pourrait donc aller jusqu'à 0,8 % de la contribution pour charge de service public. Il ne s'agirait pas de moyens pérennes, mais d'un financement sur trois ans.

Cécile Faliès précise que le premier avis du Rectorat a été très satisfaisant, étant donné que ce dernier a simplement demandé d'appuyer l'idée de renforcer la place de Paris 1 comme acteur majeur auprès des pouvoirs publics et comme interlocuteur avec le monde non académique. C'est ce qui a été fait dans la deuxième version du COMP, autour de trois actions :

- Mieux connaître les données de Paris 1 et les fiabiliser, en temps réel et de manière automatique : outre l'Expert Finder System, il faut citer le projet CRRIsalide (ou Sovisu+) qui associe Paris 1 en tant que moteur à un consortium d'autres établissements : Université de Toulon, EHESS, Lyon I, Paris Saclay, Université de Nantes, Université de Montpellier, UPEC et Inria. La demande inscrite au COMP est de financer trois postes de catégorie B contractuels pour la première année, dans une idée d'amorçage de ce projet.
- Développer le soutien au dépôt de projets : financer des formations collectives avec des lauréats des années précédentes, développer aussi un « coaching » individuel, mettre en place des décharges d'enseignement, financer un amorçage du projet. Pour tout cela sont également demandés des financements pour l'accompagnement dans le dépôt des bourses Marie Curie, l'accompagnement de projets collaboratifs, le mentorat, la relecture de projets ou encore des « oraux blancs ».
- S'ouvrir encore plus sur la société, notamment avec les acteurs publics locaux (à leur demande) : certains élus locaux, pas seulement franciliens, mais aussi en région et outre-mer, avec des partenariats déjà mis en place avec la Réunion ou la Guadeloupe pour la gestion des risques cycloniques ou volcaniques, ont sollicité à plusieurs reprises l'établissement pour être mieux formés. Il s'agit du Campus des élus, déjà développé sur son volet formation dans le cadre de Sorb'Rising, l'idée étant ici d'amorcer le volet recherche de ce campus. À ce titre, le COMP inclut une demande de financement d'un poste de catégorie A.

Concernant l'objectif 6 relatif à la signature de Paris 1 comme établissement international, un volet important est consacré à la recherche et au renforcement de son internationalisation, avec des financements surtout d'aides aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour les formations doctorales internationales et les formations interdisciplinaires.

Fabienne Peraldi-Leneuf explique qu'il est aussi question du financement de soutien de constitution de laboratoires conjoints au niveau européen, en soutenant les mobilités, les prises de contact. Il y a aussi une demande de financement d'ateliers transversaux et transnationaux conçus pour les doctorants.

Nathalie Sigot note que dans le cas des doctorants, il existe un vrai besoin, et la mise en place de ce soutien devrait être relativement facile. En revanche, il est plus difficile à voir comment il sera possible d'organiser des décharges d'enseignement du point de vue des remplacements.

Fabienne Peraldi-Leneuf explique que l'idée est de financer tout type de mobilité, de différentes durées. Les mobilités courtes, qui seront des déplacements à titre d'amorçage, seront plus faciles à organiser.

Christine Neau-Leduc ajoute que l'idée est bien d'aider les collègues à amorcer des relations internationales à venir, qui pourront ensuite déboucher sur des CRCT ou d'autres mécanismes. On voit bien dans Una Europa par exemple que les mobilités courtes, de quelques jours.

*Cécile Faliès est excusée et quitte la réunion à 14 heures 45.*

Christine Neau-Leduc indique également que le ministère a rouvert un label SAPS (sciences avec et pour la société) pour fin janvier. Un projet est encore de montage sous la direction de François Chausson, projet qui sera assez original par rapport aux autres, car il sera déposé avec Paris III-Sorbonne Nouvelle dans le cadre de Sorbonne Alliance. Ce serait le premier projet déposé par plusieurs universités.

## **5. Information relative au financement de la recherche par appels à projets internes**

*Un graphique d'information est projeté en séance.*

Violaine Sebillotte rappelle qu'une question avait été posée lors de la précédente commission de la recherche sur la part que représentaient les financements d'appels à projets internes par rapport à la dotation. Au vu des éléments rassemblés sur ce point, on observe que la dotation pérenne augmente légèrement sur deux ans et tient une place prépondérante. La part du BQR reste stable, avec une part assez importante pour l'aide au montage de petits projets.

Christine Neau-Leduc note qu'il convient également d'évoquer l'accroissement des contrats doctoraux SHS dans le cadre de la LPR, qui sont bien intégrés dans la dotation pérenne.

Violaine Sebillotte note une forte variété dans les équipes portant des projets lauréats aux appels internes.

Zinaïda Polimenova propose de diffuser les différents tableaux aux directions des unités de recherche, pour leur faire prendre conscience des possibilités de financement qui peuvent exister.

Violaine Sebillotte partage ce point de vue. Il est fréquent que les dispositifs universitaires ne soient pas suffisamment utilisés.

*Christine Neau-Leduc est excusée et quitte la séance.*

#### **4. Avis sur la répartition des crédits complémentaires de l'enveloppe recherche 2024**

Violaine Sebillotte indique que l'enveloppe complémentaire pour la recherche 2024 est de 150 000 euros, ce qui est positif et montre qu'il existe une dynamique de projets, qu'il faut continuer. Elle rappelle que ces crédits complémentaires proviennent des préciputs sur projets financés par l'ANR. L'application Dialog a permis de faire remonter les besoins des unités de recherche. Il est important que la discussion sur l'affectation de ces crédits supplémentaires ait lieu en Commission de la Recherche, mais il faut rappeler que cette somme fait partie des ressources propres de l'établissement : il n'est donc pas attendu d'approbation avec vote formel.

Dans les remontées effectuées dans Dialog, il est frappant de constater des demandes de soutien en personnel d'appui. Récemment, le LaMOP s'est retrouvé devoir ponctionner sur ses propres ressources en raison du départ de la gestionnaire (CNRS), en juin 2023. Le CNRS a republié le poste mais n'a pas reçu de candidature., puis la direction du CNRS a décidé de ne pas mettre un gestionnaire à disposition du laboratoire, même en CDD, argumentant sur le fait que le LAMOP est en gestion universitaire. En conséquence, la directrice a dû faire le travail seule. Un dialogue est bien sûr engagé avec le CNRS. En attendant, Violaine Sebillotte plaide auprès de la Commission de la Recherche pour que l'établissement apporte un soutien sous la forme d'un CDD pour les dix mois restants. Une partie du préciput ANR pourrait être consacrée à ce soutien.

Laurent Jaffro ne comprend pas pourquoi le CNRS ne peut pas utiliser le préciput de l'ANR pour ce faire, si Paris 1 peut le faire, d'autant plus que la plupart des contrats ANR sont gérés par le CNRS.

Violaine Sebillotte précise que dans le cas du LAMOP, c'est Paris 1 qui perçoit le préciput en tant que gestionnaire. Mais la remarque est tout à fait pertinente dans d'autres cas.

D'autres demandes sont également remontées dans Dialog, sur des projets ciblés autour de refontes de sites (archéologie), ou du développement de projets d'édition numérique (ACTE

et école doctorale d'art). La proposition serait de mutualiser au niveau de l'établissement un poste en appui aux unités de recherche pour des actions ponctuelles nécessitant des compétences en édition numérique/site web.

Un autre projet transversal a été porté l'année précédente par Nicholas Sowels, qui consiste en un abonnement à DeepL Pro pour aider l'ensemble des chercheurs dans toutes les unités de recherche. Après réflexion et discussion avec la DIREVAL, la proposition serait une participation de l'établissement, grâce au préciput, afin d'aider les unités qui souhaitent prendre un abonnement annuel DeepL Pro. Les laboratoires choisiraient l'abonnement qui leur convient et partageraient login et mot de passe DeepL avec les membres du laboratoire, chacun pouvant en avoir besoin.

Laurent Jaffro doute que l'utilisation d'un même accès par des utilisateurs différents soit légale.

Violaine Sebillotte ajoute que la participation de l'établissement s'élèverait à la moitié de l'abonnement.

Eric Zyla indique que le coût est de 300 euros pour DeepL Advanced et de 600 euros pour DeepL Ultimate.

Pour Laurent Jaffro, l'aide à la traduction est une très bonne nouvelle, mais ses modalités d'organisation auront une influence énorme sur la pratique des collègues. Dans le choix d'un abonnement par laboratoire, en respectant les engagements contractuels pris avec l'entreprise DeepL, une personne dans le laboratoire centraliserait l'usage de l'outil. Il n'est pas question de diffuser le mot de passe. Un personnel de l'administration du laboratoire est chargé de produire les fichiers traduits en utilisant le profil du laboratoire. En conséquence, les collègues qui font traduire leur document ne s'initient pas au fonctionnement de l'outil, et ne bénéficient pas des fonctionnalités de modification des traductions et d'apprentissage de l'outil. Cette organisation serait anti-pédagogique et le principe d'une licence par laboratoire serait donc inadapté. Idéalement, il faudrait que les personnes souhaitant utiliser DeepL puissent bénéficier d'un remboursement de licence individuelle. L'alternative serait de payer une licence de site.

Violaine Sebillotte pensait qu'il était possible d'avoir un abonnement par laboratoire, avec un accès partagé, ou encore que l'outil puisse être installé sur un poste spécifique, qui pourrait être utilisé par différentes personnes.

Laurent Jaffro explique que DeepL Pro permet une traduction de fichier sans intervention humaine. Néanmoins, l'outil propose aussi une autre utilisation, plus intelligente, avec des interventions de l'utilisateur. Pour la traduction dans une discipline technique, cette méthode est bien meilleure et permet de progresser dans la maîtrise de la langue.

Pour Marco Renzo Dell'omodarme, il n'est pas certain que les utilisateurs individuels soient très nombreux. Il faudrait procéder à un test.

Laurent Jaffro précise que l'usage gratuit de DeepL n'est pas recommandable à l'université, puisque les données saisies dans l'outil sont exploitées par l'industriel. Il faut payer pour que les données soient protégées, et l'abonnement individuel est de 72 euros à l'année.

Julien Alerini évoque un besoin complémentaire auquel cet outil permet de répondre, à savoir l'accès à une littérature hors des principales langues habituellement parlées, à laquelle on n'accède pas habituellement.

Mouez Fodha signale que dans son équipe, un devis avait été demandé à DeepL pour une licence sur site pour 6 personnes. Cette licence était facturée à 6 euros TVA comprise par licence et par mois.

Julien Alerini remarque qu'à l'échelle des 750 chercheurs de l'université, cela représenterait environ 50 000 euros par an. Il serait de plus possible de prendre un nombre de licences moins important.

Laurent Jaffro note que ce montant dépasserait le seuil des marchés publics.

Julien Alerini propose de procéder à un test avec un montant moindre, de 10 000 ou 15 000 euros par exemple. Cet outil représente un soutien très intéressant pour l'ouverture à l'international.

Mouez Fodha relève que le besoin de l'université pour ce type d'outil va au-delà du périmètre de la recherche. Avec internationalisation, des traductions sont nécessaires pour le règlement des études, les intitulés de cours, les cotuelles, etc.

Violaine Sebillotte propose de tester deux méthodes : une entrée par laboratoire et une approche individuelle pour les utilisateurs intéressés.

Nathalie Sigot considère que le préciput peut aussi servir à renforcer les dotations pérennes des laboratoires. Sur le site de l'ANR, au sujet du préciput, il est bien fait mention de deux usages : le financement de fonctions support, mais aussi l'investissement dans des

infrastructures, plateformes ou équipement permettant de renforcer les potentielles recherches. Le ministère indique bien sur le site lié à la loi que le préciput répond aussi à l'objectif de mieux financer l'ensemble des laboratoires. À ce titre, Nathalie Sigot est gênée par cette possibilité offerte par Dialog de faire profiter uniquement quelques laboratoires du préciput sur des objectifs ponctuels. Dans le cas particulier présenté ici, il s'agit d'un vrai problème et il faut au moins une personne à mi-temps. Mais dans l'ensemble, il est regrettable de ne pas discuter de la possibilité d'augmenter le budget de base des équipes, alors que l'augmentation proposée est de 0,54 %.

Violaine Sebillotte rappelle que la dotation a augmenté depuis 2022 et la LPR. Il serait souhaitable que le préciput aide à mettre en place des infrastructures communes servant tous les laboratoires de la même manière. Pour autant, il est nécessaire de répondre à des besoins d'urgence, et les laboratoires bénéficiaires de ces soutiens ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre. Il s'agit par ailleurs, dans les propositions présentées ici, d'apporter des soutiens mutualisés à des demandes émanant de plusieurs laboratoires. Enfin, l'impact sera plus fort de cette manière, la mutualisation, que si la somme était divisée en 36 parts.

Laurent Jaffro pense que l'appui en personnel et le soutien à un dispositif commun de traduction ne posent pas de problème par rapport à la situation très inégale des laboratoires, dont certains ne candidatent pas du tout à l'ANR.

Violaine Sebillotte remarque que les remontées des laboratoires dans DIALOG ne portent pas sur les dotations pérennes, mais avant tout sur la problématique du soutien RH. Le montage des projets, leur suivi, le fait de rendre des comptes représentent des obstacles importants et les laboratoires peuvent être amenés à renoncer à déposer des projets, parce que n'ayant pas les moyens de ce suivi. Cette situation n'est pas acceptable.

Mouez Fodha partage le point de vue que la problématique RH est fondamentale. L'urgence du LaMOP peut justifier cette intervention, même si l'on peut comprendre la demande d'un soutien plus équilibré entre les différents laboratoires.

Violaine Sebillotte rappelle qu'outre le soutien au LAMOP, pour répondre à une demande urgente, comme c'était le cas pour le CES et PHARE deux ans plus tôt, ou l'IRJS l'année dernière, les deux autres propositions sont mutualisées. L'une concerne ACTE, APESA, TEMPS et ARSCAN. La deuxième proposition concernerait, si les moyens sont suffisants, CHS et IDHES au moins.

#### **6. Avis sur la nomination du directeur de l'école doctorale de philosophie (ED 280)**

*Laurent Jaffro quitte momentanément la séance, étant directement concerné par ce point.*

Violaine Sebillotte rappelle que le directeur de l'école doctorale de philosophie a terminé son mandat. Il y a eu une élection au sein du conseil scientifique et c'est Laurent Jaffro qui a été proposé pour être nommé directeur de l'école doctorale.

La procédure demande l'avis de la Commission de la Recherche pour transmission à la présidente de l'université, qui prendra l'arrêté de nomination.

*La désignation de Laurent Jaffro comme directeur de l'école doctorale de philosophie est approuvée à l'unanimité, par 25 voix pour.*

#### **7. Approbation du changement de directeurs de plusieurs unités de recherche [IREDIÉS — EA 4535 ; SIRICE — UMR 8138]**

*La désignation de Sophie Robin-Olivier comme directrice de l'IREDIÉS et de Laurence Dubin comme directrice adjointe est approuvée à l'unanimité, par 25 voix pour.*

*La désignation d'Olivier Forcade comme directeur de SIRICE, et de Corinne Defrance et Hélène Harter comme directrices adjointes, est approuvée à l'unanimité, par 25 voix pour.*

#### **8. Approbation du changement de directeurs adjoints de plusieurs unités de recherche [TEMPS — UMR 8068 ; Géographie – Cités – UMR 8504]**

*La désignation de Bérénice Bellina comme directrice adjointe de TEMPS est approuvée à l'unanimité.*

*La désignation de Nicolas Verdier comme directeur adjoint de Géographie – Cités est approuvée à l'unanimité.*

#### **9. Information relative aux projets financés par la première session de l'appel à projets Bonus Qualité Recherche 2024**

Violaine Sebillotte remercie l'ensemble des collègues de la CR ayant participé à ces commissions. Il reste des fonds pour la deuxième session, et il faut donc inciter les laboratoires à déposer des projets.

Mouez Fodha constate que le montant total général restant pour la deuxième session est très important, et demande s'il est prévu de maintenir la répartition de départ.

Violaine Sebillotte répond par l'affirmative. Cette répartition n'est pas rigide. Violaine Sebillotte signale par ailleurs que certains des projets présentés sont très mal montés, avec des budgets peu clairs ou incohérents. De tels dossiers sont systématiquement refusés. Il est

donc important de rappeler l'importance d'un minimum de rigueur dans l'écriture des dossiers. Le budget doit être lisible.

Un autre point important à souligner est qu'il est bien entendu possible de monter des projets avec d'autres partenaires internes à Paris 1, ce qui peut permettre de diminuer l'effort pour l'unité du porteur. Il est alors tenu compte du cofinancement. Mais dans ce cas, il faut demander au préalable la validation de la direction de la, ou des autres, unités de recherche. Il s'est en effet présenté un cas où le directeur d'un autre laboratoire mentionné comme partenaire et co-financeur n'avait pas été informé, visiblement du fait d'un quiproquo, mais ce n'est pas acceptable.

Julien Alerini note qu'il serait utile de pouvoir saisir directement les données dans une forme de tableau financier.

Pierre-Marie Olivié précise que cette demande a bien été remontée pour être transmise aux équipes CAPLAB.

Il indique également que la deuxième session de l'appel à projets BQR devrait être ouverte vers le mois d'avril.

Julien Alerini aimerait connaître la typologie des demandes, à savoir s'il s'agit d'une manifestation, d'une publication, etc.

Pierre-Marie Olivié répond qu'il y a très peu de demandes pour publication. Les publications représentent 13 941 euros et les manifestations 103 423 euros.

Violaine Sebillotte indique que là encore, une demande a dû être rejetée parce que le manuscrit n'était pas joint au dossier.

Nathalie Sigot évoque le cas d'un colloque international avec des frais pour un dîner de gala de 130 euros, qui n'a apparemment pas choqué tout le monde. Elle avait demandé pour sa part une baisse, mais souhaitait savoir si la position de l'université a évolué sur ce point, puisque cette baisse ne semblait pas évidente.

Violaine Sebillotte rappelle que la position de Paris 1 est affichée dans les critères : le montant des frais est de 50 euros pour les dîners. En pratique toutefois, lorsque des cofinanceurs décident de payer bien plus cher, Paris 1 ne peut pas intervenir, mais la position de l'université est de 50 euros pour les dîners de gala.

Laurent Jaffro relève à l'inverse une sous-estimation des frais de logement pour la période de mai, avec des nuitées à 130 euros qui paraissent irréalistes. Il suppose que des dérogations seront possibles.

Julien Alerini invite les collègues à utiliser la maison des chercheurs de Condorcet, dont les tarifs sont très bas. Cette solution n'est pas suffisamment utilisée.

Violaine Sebillotte abonde dans son sens, d'autant plus que par expérience, les chercheurs logés à Condorcet sont généralement très satisfaits.

#### **10. Questions diverses**

Zinaïda Polimenova note qu'il n'y a eu aucun retour à la suite des remontées des laboratoires sur le dossier de la simplification.

Violaine Sebillotte confirme qu'une réunion des DU reste à planifier sur le sujet. Elle explique que ce dossier progresse malheureusement très lentement, entre le CNRS, l'IRD, les réunions avec les représentants de France Université, etc. Toutes les remarques faites ramènent à la question des missions. La solution sur ce point serait sans doute de faire preuve de davantage de confiance envers les missionnaires dans l'usage de leur dotation de mission. Quoi qu'il en soit, un point d'étape avec les laboratoires est en effet nécessaire.

*La séance est levée à 16 heures 40.*